

## Les violences sexuelles hors ménage

Dans le Code pénal, le viol est défini « comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise » et l'agression sexuelle est définie « comme toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise, autre que le viol ». Ainsi, tous les actes à connotation sexuelle qui n'entraîneraient pas de pénétration (carnesse sur le sexe, les fesses, la poitrine, utilisation de la langue, etc.) peuvent être qualifiés d'agressions sexuelles, sous réserve que l'acte soit non désiré. Le champ des violences sexuelles de l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » est défini à partir de la question « *est-il arrivé qu'une personne [...] vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ?* »<sup>1</sup>. Ce champ couvre les viols et tentatives de viol mais possiblement pas l'ensemble des atteintes pouvant être pénalement qualifiées d'agressions sexuelles.

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 176 000 personnes âgées de 18 à 75 ans de France métropolitaine ont

<sup>1</sup> Cette formulation est celle en vigueur depuis 2017. Les changements intervenus sur les questions relatives aux violences sexuelles se sont accompagnés d'une modification significative en niveau et en structure des victimes de violences sexuelles. Les résultats présentés dans ce chapitre moyennés sur une période de 8 ans qui mêlent nouvelle et ancienne formulation - qui plus est dans un contexte qui a changé après l'affaire Weinstein et la vague #MeToo fin 2017 - sont pour cette raison à prendre avec précaution (cf. *Introduction* page 146 et *Note méthodologique* page 230).

été victimes de violences sexuelles de la part d'une (ou plusieurs) personne(s) ne vivant pas avec elles au moment de l'enquête, c'est-à-dire « hors ménage » selon la terminologie de l'enquête. Cela représente 1 personne sur 250 dans cette tranche d'âge (0,4 %). Environ 75 000 victimes ont subi un viol ou une tentative de viol (43 % des cas décrits). Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes de violences sexuelles (77 %). Les jeunes (18-29 ans) sont également surreprésentés (44 % contre 20 % parmi les 18-75 ans<sup>2</sup>).

Sur la période 2011-2018, dans 91 % des cas décrits, les victimes rapportent que l'agresseur a agi seul, très majoritairement il s'agit d'un homme (86 %). Trois quarts des victimes connaissaient leur agresseur, le plus souvent personnellement (51 %). D'ailleurs près d'une victime sur dix vivait avec l'auteur au moment des faits. Il s'agit souvent d'un ex-conjoint (16 % des cas décrits) ou d'un ami (15 %). Dans 1 cas sur 4, la victime connaissait l'auteur seulement de vue (sphère professionnelle ou voisinage principalement). Enfin un quart des victimes ont été agressées par un total inconnu. Une proportion élevée de victimes déclare que les agresseurs ont agi sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue (37 % des cas décrits).

<sup>2</sup> Source Insee, estimations de population (résultats provisoires à fin 2018).

### Violences sexuelles hors ménage

Moyennes annuelles sur la période 2011-2018<sup>1</sup>

	Ensemble	Femmes
<b>Victimes de violences sexuelles hors ménage</b>	<b>176 000</b>	<b>135 000</b>
dont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol hors ménage	75 000	61 000
victimes d'un viol hors ménage	48 000	34 000
Proportion de victimes parmi les 18-75 ans (%)	0,4	0,6
Part de femmes parmi les victimes (%)	77	100
Part de jeunes (18-29 ans) parmi les victimes (%)	44	49
Part de victimes d'un viol ou d'une tentative de viol parmi les victimes (%)	43	45

<sup>1</sup> La question permettant de repérer les victimes de violences sexuelles hors ménage a été reformulée dans l'édition 2017 de l'enquête. Cette reformulation a conduit à une modification significative en niveau et en structure des victimes de violences sexuelles. Les résultats moyennés sur la période 2011-2018 sont donc fragiles (cf. *Note méthodologique*).

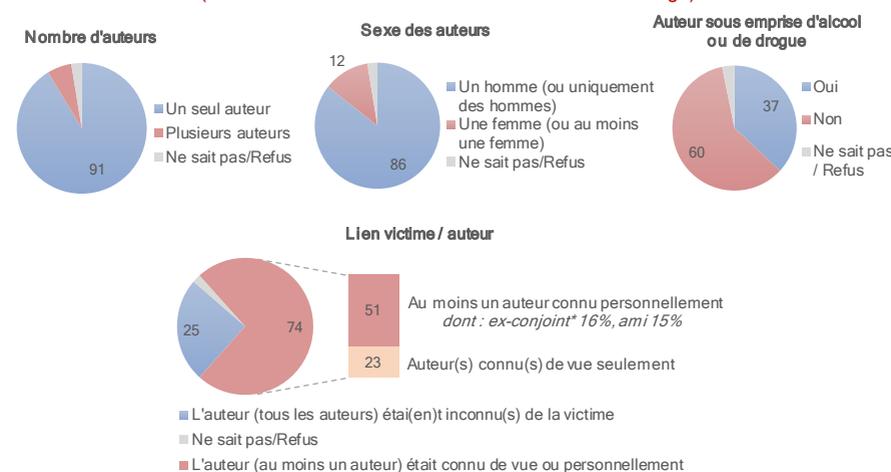
**Lecture** • En moyenne chaque année sur la période 2011-2018, 176 000 personnes âgées de 18 à 75 ans (soit environ 0,4 %) déclarent avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage c'est-à-dire de la part d'une personne ne vivant avec elles au moment de l'enquête. Parmi ces victimes, 77 % sont des femmes.

**Champ** • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.

### Information sur l'auteur des violences

(en % des victimes de violences sexuelles hors ménage)



\* ou conjoint non cohabitant au moment de l'enquête.

**Champ** • Personnes âgées de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Sur la période 2011-2018, 27 % des victimes de violences sexuelles hors ménage ont subi un viol, 16 % une tentative de viol et 29 % des attouchements du sexe. Enfin, 28 % des victimes déclarent avoir subi un autre type d'agression sexuelle sans qu'il soit possible d'en savoir plus sur la nature de cette agression. Le plus souvent, les violences subies constituent un acte isolé. En moyenne entre 2011 et 2018, 58 % des victimes déclarent avoir subi une seule agression sexuelle au cours des 2 dernières années. Près d'une sur cinq rapporte exactement deux incidents sur cette période et une sur quatre (23 %) déclare avoir été agressées sexuellement trois fois ou plus. La fréquence des violences sexuelles est nettement plus élevée parmi les victimes qui connaissent personnellement l'auteur de l'agression la plus récente.

L'agresseur sexuel a souvent recours à la brutalité. En moyenne sur la période 2011-2018, près de deux victimes sur cinq (37 %) déclarent avoir subi des violences physiques au cours de l'agression (coups, gifles, bousculade et/ou étranglement, etc.). Une victime sur dix a été menacée d'une arme ou d'un objet dangereux utilisé comme une arme (tesson de bouteille, bâton, etc.).

Plus de la moitié des victimes connaissaient personnellement leur agresseur, ce qui explique pourquoi les agressions sexuelles hors ménage se déroulent 6 fois sur 10 dans des habitations : le domicile de la victime dans 35 % des cas décrits sur la période

2011-2018 ou le domicile de quelqu'un d'autre, potentiellement celui de l'auteur dans 22 % des cas. Les viols et tentatives de viol se déroulent plus souvent dans des habitations (80 % des cas décrits) que les autres types d'agressions sexuelles (41 %). Dans l'ensemble, plus d'une victime sur sept (15 %) a été agressée dans la rue ou dans un transport en commun et près d'une sur dix sur son lieu de travail ou d'études. Restent 16 % des victimes de violences sexuelles hors ménage (un quart des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol) pour qui les faits se sont déroulés dans un autre lieu que ceux précédemment cités. Il pourrait s'agir, sans que l'enquête puisse le confirmer, des bars, discothèques, restaurants, hôtels, magasins, etc. Dans l'ensemble, 57 % des victimes de violences sexuelles hors ménage ont été agressées dans leur quartier ou leur village de résidence.

## Description des faits

(en % des victimes de violences sexuelles hors ménage)

## Nature des violences sexuelles subies



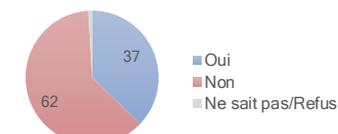
## Nombre d'actes de violences sexuelles subis au cours des 2 dernières années



## Présence d'une arme ou d'un objet dangereux



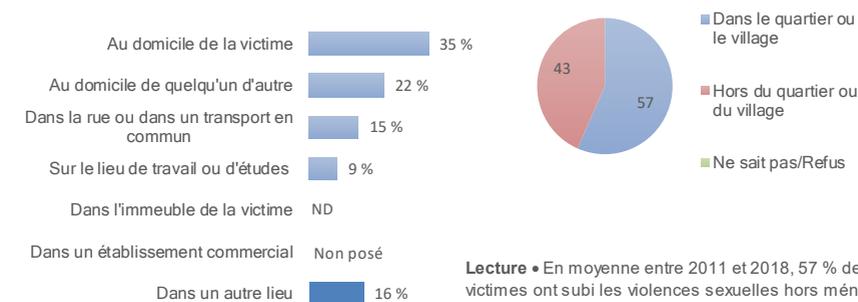
## Recours à la violence physique (coups, gifles, étranglement, etc.) pendant les faits



**Lecture** • En moyenne sur la période 2011-2018, dans 27 % des cas décrits, la victime a subi un viol. Dans 10 % des cas décrits de violences sexuelles, l'auteur a utilisé une arme ou un objet utilisé comme une arme au moment des faits (tesson de bouteille, bâton, etc.).

## Lieu des faits

(en % des victimes de violences sexuelles hors ménage)



**Lecture** • En moyenne entre 2011 et 2018, 57 % des victimes ont subi les violences sexuelles hors ménage dans leur quartier ou village de résidence.

\* L'enquête ne permet pas de préciser davantage la nature des ces « autres agressions sexuelles » mais cet ensemble exclut a priori les exhibitions sexuelles et les contacts physiques à caractère sexuel tels que les baisers forcés et les caresses non désirées qui font l'objet de questions distinctes posées avant celles permettant de repérer les victimes de violences sexuelles hors ménage.

**Note** • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

**Champ** • Personnes de 18-75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.

**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

Les violences sexuelles sont des atteintes qui laissent des traces chez les victimes. À commencer par les séquelles physiques : en moyenne entre 2011 et 2018, près d'une victime sur cinq (18 %) déclare présenter des fractures ou des blessures physiques à la suite de l'agression. Une proportion proche déclare avoir été examinée par un médecin (17 %). Pourtant, la très grande majorité des victimes (90 % en moyenne entre 2011 et 2018) n'a pas reçu d'incapacité totale de travail (ITT). Cette proportion reste élevée même parmi les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. De manière générale, 48 % des victimes rapportent que les violences sexuelles qu'elles ont subies ont entraîné des perturbations dans leur vie quotidienne, notamment professionnelle. Cette proportion est plus élevée (66 %) parmi les victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. En matière de préjudice psychologique, sur la période 2011-2018, 54 % des victimes considèrent les répercussions de cette affaire « plutôt importantes » voire « très importantes » et une victime sur quatre les juge « peu importantes ». Quand elles ont subi un viol ou une tentative de viol, près de 3 victimes sur 4 (72 %) jugent les répercussions psychologiques « plutôt voire très importantes » contre moins de la moitié des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol (42 %).

À la suite de l'agression, 19 % des victimes ont consulté au moins une fois un psychiatre ou un psychologue,

11 % ont parlé de leur situation avec les services sociaux, 8 % ont rencontré les membres d'une association d'aide aux victimes et 9 % ont appelé un service téléphonique gratuit (« numéro vert ») d'aide aux victimes. En moyenne entre 2011 et 2018, une victime de violences sexuelles sur trois a effectué au moins une des 5 démarches qui viennent d'être listées (médecin, « psy », services sociaux, numéro vert, association). C'est le cas de 47 % des victimes d'un viol ou d'une tentative de viol et de 20 % des victimes d'une agression sexuelle autre qu'un viol ou une tentative de viol.

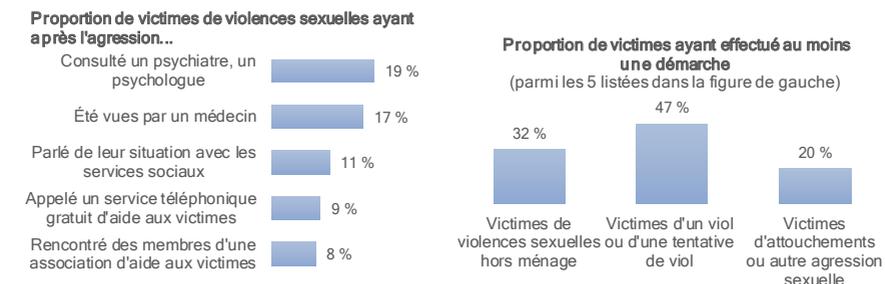
La grande majorité des victimes de violences sexuelles hors ménage ne font pas de signalement auprès des forces de l'ordre. En moyenne entre 2011 et 2018, 81 % des victimes ne se sont pas déplacées en commissariat ou en gendarmerie. Trois fois sur quatre, ces victimes expliquent avoir renoncé à ce recours car « cela n'aurait servi à rien » ou encore parce qu'elles préféreraient « trouver une autre solution ». Dans l'ensemble, seules 12 % des victimes de violences sexuelles hors ménage ont déposé plainte sur la période 2011-2018.

Au-delà des démarches « formelles », la majorité des victimes ont déjà parlé de l'agression à des amis (63 % des victimes en moyenne entre 2011 et 2018). Néanmoins, un peu plus d'une victime sur cinq déclare en avoir parlé pour la première fois au moment de l'enquête.

## Préjudice physique et psychologique



## Recours sociaux ou médicaux



## Déclaration à la police ou à la gendarmerie



Champ • Personnes de 18-75 ou plus vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, incident le plus récent.  
Source • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI; traitements SSMSI.

En moyenne, chaque année entre 2011 et 2018, 0,4 % des personnes âgées de 18 à 75 ans (1 sur 250) ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles hors ménage c'est-à-dire commises par une (ou plusieurs) personne(s) ne résidant pas avec elles au moment de l'enquête. Ce taux de victimation moyen présente quelques disparités que l'enquête « *Cadre de vie et sécurité* » permet de préciser.

Sur la période 2011-2018, la proportion annuelle moyenne de victimes de violences sexuelles hors ménage dans chaque grande région du territoire ne s'écarte pas significativement de la moyenne métropolitaine. En revanche, les territoires fortement urbanisés semblent plus concernés que les territoires ruraux. Au sein des villes, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)<sup>1</sup> rapportent significativement plus souvent que les habitants des quartiers hors géographie prioritaire avoir subi des violences sexuelles hors ménage (0,9 % contre 0,4 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2017).

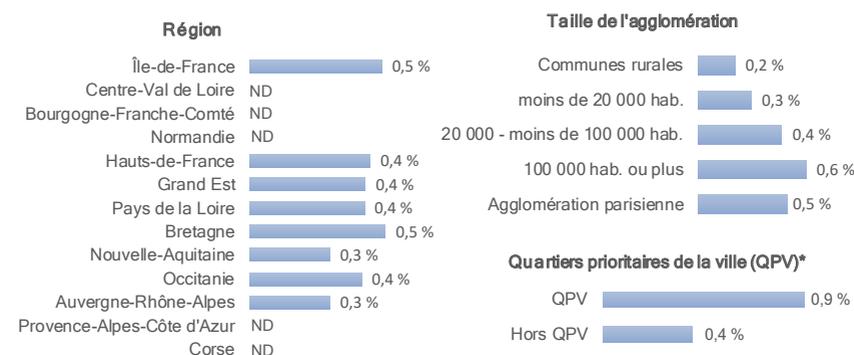
La prise en compte des caractéristiques personnelles des victimes fait apparaître certaines différences marquées. D'abord les femmes sont beaucoup plus concernées que les hommes. En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 0,6 % des femmes âgées de 18 à

75 ans ont déclaré avoir subi des violences sexuelles hors ménage contre 0,2 % des hommes du même âge. Les jeunes de moins de 30 ans affichent également un taux de victimation plus élevé que la moyenne (0,8 %). S'agissant du statut d'activité, la proportion de victimes de violences sexuelles hors ménage est supérieure à la moyenne parmi les étudiants (0,9 %), les chômeurs (0,8 %) et les inactifs non retraités (ce qui inclut notamment les femmes au foyer, 0,7 %). En matière de violences sexuelles hors ménage, les personnes immigrées (0,6 %) apparaissent plus exposées que les descendants d'immigrés et les personnes sans lien direct à la migration. Enfin, c'est au sein des ménages les plus modestes que la proportion de victimes de violences sexuelles hors ménage est la plus élevée (0,7 % contre 0,2 % à 0,4 % pour les autres catégories de ménage).

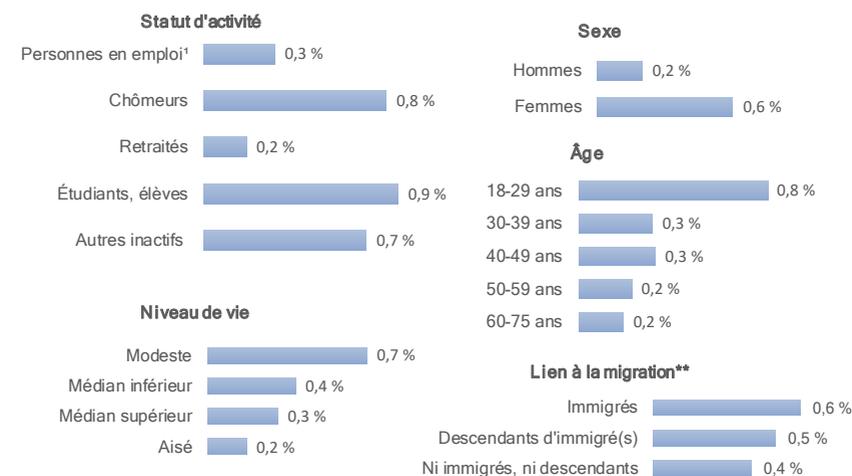
Il est difficile de déduire de façon certaine des constats qui précèdent que le phénomène des violences sexuelles hors ménage est plus prégnant sur tel ou tel type de territoire ou parmi tel type de population car l'information dont on dispose provient des victimes qui ont accepté de parler des violences qu'elles ont subies. Or, celles-ci peuvent avoir des caractéristiques distinctes des victimes qui choisissent de ne pas parler lors de l'enquête.

<sup>1</sup> Les données sur la période 2011-2018 ne sont pas disponibles pour les QPV. Les données présentées ici concernent la période 2015-2017.

### Proportion de victimes de violences sexuelles hors ménage selon les caractéristiques du lieu de résidence



### Proportion de victimes de violences sexuelles hors ménage selon les caractéristiques socio-démographiques



\* Moyennes sur la période 2015-2017. \*\* Moyennes sur la période 2012-2018.

<sup>1</sup> Y compris apprentis et stages rémunérés.

**Note** • ND = Non diffusable, l'effectif de victimes concernées dans l'échantillon est sous le seuil de diffusion.

**Lecture** • En moyenne chaque année entre 2011 et 2018, 0,8 % des personnes âgées de 18 à 29 ans ont déclaré avoir été victimes de violences sexuelles de la part de personne(s) non cohabitante(s) au moment de l'enquête (« hors ménage »).

**Champ** • Personnes de 18-75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine.

**Source** • Enquêtes Cadre de vie et sécurité 2012 à 2019, Insee-ONDRP-SSMSI.